

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES RÉGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE "CAMPING TOURISME "

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Suffrages exprimés

19
13
15
3
12
0

N° 2023/03/30/ 33

Convocation du 24 mars 2023

Séance du 30 mars 2023 à dix-huit heures trente.

VOTES

Contre
Pour
Abstention

Abstention

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'exercice 2022, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière en date du 24 mars 2023;

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		142 207,81			0,00	142 207,81
Opérations de l'exercice	524 656,40	486 578,93	0,00	0,00	524 656,40	486 578,93
TOTALX	524 656,40	628 786,74	0,00	0,00	524 656,40	628 786,74
Résultats de clôture	0,00	104 130,34	0,00	0,00	0,00	104 130,34
Restes à réaliser 2022						
TOTAUX CUMULES	0,00	104 130,34	0,00	0,00	0,00	104 130,34
RESULTATS DEFINITIFS		104 130,34			0,00	104 130,34

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Messieurs Marc FUSAT, Alexandre WAJS, Henri REYNOUD, Patrick LAFFITTE, Laurent JUGLARET, Sébastien THOMAS, Alain CHAUX (proc à M-P CALLET), et Mesdames Christine GOURILLON (proc à M FUSAT), Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, Murielle GARZINO, Emilie GERMAIN, Marie-Pierre CALLET et Lucie B. BIN.

Publication sur le site internet de la commune le : 14/04/23

Tout extrait certifié conforme, le Président de séance,
Marc FUSAT

*la secrétaire
R. SANCU*

Transmis à la sous-Préfecture d'Aries, le : 14/04/23

AR Procès Verbal

013-211300587-2023
Reçu le 14/04/2023



[Signature]